

## **Point d'actualités Coronavirus Pays-Bas (24/04)**

*FAM d'après informations SER / CAA de la zone*

### **Résumé :**

Au 23 avril, 35 729 cas détectés (+887), 4 177 décès (+123).

Des informations à jour et en anglais sont publiées ici pour les entreprises : <https://business.gov.nl/the-coronavirus-and-your-company/>

Baisse de 5 à 10% de la demande en électricité. Le prix de l'électricité renouvelable a été négatif pour la première fois le 20 avril 2020.

Importants stocks de pommes de terre chez les producteurs, les oignons au contraire se vendent mieux que l'année dernière.

Le producteur de frites surgelées Lamb Weston / Meijer réduit sa production en fermant partiellement 4 usines aux Pays-Bas.

Publication d'un guide des mesures de sécurité contre le coronavirus dédié au secteur agricole.

- **Contexte général**

Au 23 avril, 35 729 cas détectés (+887), 4 177 décès (+123).

**Le 21 avril, le gouvernement a annoncé la prolongation des mesures de confinement « intelligent » et de distanciation sociale actuelles jusqu'au 20 mai.**

Par ailleurs, tous les événements (salons, rencontres de sport professionnel, festivals) sont interdits jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre (contre 1<sup>er</sup> juin jusque-là).

La crise du Coronavirus a conduit à une **baisse de 5 à 10% de la demande en électricité**. Cette baisse, combinée à la météo clémente et à des vents favorables, a pour conséquence une **surproduction d'énergie de sources renouvelables** (solaire, éolien) aux Pays-Bas. De ce fait, **le prix de l'électricité renouvelable a été négatif pour la première fois lundi 20 avril 2020** : -13 euros par MWh. Les panneaux solaires représentent actuellement une capacité de 7 GW et la production électrique par les éoliennes (onshore et offshore) a connu lundi un pic à 9 GW. Les EnR représentaient ainsi 70% de la demande nationale. Le prix négatif est censé encourager les producteurs à moduler leur production en fonction de leur demande, mais peut à long terme porter préjudice au modèle économique des producteurs. En attendant, les grands consommateurs (Tata Steel, raffineries, usines chimiques, horticulteurs sous serre) profitent des prix négatifs pour mettre à l'arrêt temporairement leurs propres générateurs ou pour engranger des revenus en gonflant artificiellement leur consommation électrique (mise en marche de l'éclairage ou des appareils d'air conditionné dans les serres).

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ».

Les autorités néerlandaises ont prolongé jusqu'au 15 mai 2020 l'interdiction d'entrée dans l'UE des voyages non essentiels de personnes en provenance de pays tiers vers l'Europe. Depuis le 17 avril -18 h, une déclaration sanitaire (fièvre, problèmes respiratoires,...) est requise pour les voyageurs

provenant de zones à haut risque invités à se mettre en quarantaine pendant deux semaines. Ces mesures s'appliquent aux passagers arrivant aux Pays-Bas en provenance des aéroports situés dans les zones à haut risque de contamination mentionnés sur [la liste établie par l'Agence européenne de la sécurité aérienne](#) (AESA). Pour la France, sont concernés les aéroports situés en Ile-de-France et dans la région Grand Est (dont CDG et Mulhouse-Bâle). Les voyageurs au départ de ces zones à haut risque se voient remettre par la compagnie aérienne un formulaire sanitaire à compléter. S'il répond «oui» à l'une des questions du formulaire, le voyageur ne sera pas autorisé à monter à embarquer. Les frontières terrestres restent ouvertes.

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Pour mémoire, l'ensemble des mesures sont présentées sur le site de l'ambassade de France au Pays-Bas :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/23/covid-19-aux-pays-bas-les-mesures-de-soutien-a-l-economie-mises-en-place-par-le-gouvernement-neerlandais>

L'ambassade a également publié les résultats d'une enquête sur l'impact de la pandémie de coronavirus sur l'activité des entreprises aux Pays-Bas :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/17/resultats-d-une-enquete-sur-l-impact-de-la-pandemie-de-coronavirus-sur-l-activite-des-entreprises-aux-pays-bas>

- **Points spécifiques secteurs agricoles et pêche**

- **Importants stocks de pommes de terre chez les producteurs, les oignons au contraire se vendent mieux que l'année dernière.**

Selon un récent sondage réalisé chez les producteurs de pommes de terre, les stocks seraient actuellement 2 fois plus élevés que d'habitude à cette époque de la saison. Au 1<sup>er</sup> avril, 44% de la récolte seulement avait été vendue, et environ 57% au 15 avril, ce qui est inférieur aux chiffres des années précédentes (85% en moyenne). Les chiffres sont très différents selon les types de production (zone sablonneuse ou zone argileuse).

Un sondage a également été réalisé pour évaluer le niveau des stocks d'oignons pour la saison 2019-2020. En termes absolus, les producteurs ont 9% de stock en moins que la moyenne à cette période de l'année. Le stock d'oignons encore disponible à la vente est 50% inférieur à la moyenne de long terme.

- **Le producteur de frites surgelées Lamb Weston / Meijer réduit sa production.**

La demande mondiale de frites surgelées pour la restauration est presque au point mort. En conséquence, le fabricant international de frites Lamb Weston / Meijer a partiellement fermé les 4 usines aux Pays-Bas. L'entreprise fournit des produits surgelés à plus de 100 pays et possède des sites de production à Bergen op Zoom, Kruiningen, Frisian Oosterbierum et Limburgse Broekhuizenvorst.

- **Publication d'un guide des mesures de sécurité contre le coronavirus dédié au secteur agricole**

Le guide est destiné aux employeurs et employés du secteur agricole a été rédigé par les syndicats LTO Nederland, FNV Agrarisch Groen et CNV Vakmensen et disponible à l'adresse suivante :

[https://www.stigas.nl/sites/stigas.nl/files/2020-04/coronaprotocol\\_veilig\\_werken\\_reizen\\_en\\_wonen\\_agrarische\\_sectoren.pdf](https://www.stigas.nl/sites/stigas.nl/files/2020-04/coronaprotocol_veilig_werken_reizen_en_wonen_agrarische_sectoren.pdf) (en néerlandais uniquement).